

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOUCLE DE LA SEINE**

**MERCREDI 9 AVRIL 2008 A 20H30 – MAIRIE DE CROISSY SUR SEINE**

**PROCES VERBAL N°20**

L'an deux mil huit, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville de Croissy-sur-Seine sous la présidence successive de **Monsieur Jean-Roger DAVIN**, Remplaçant le Président sortant absent, **Monsieur Robert VARESE**, doyen d'âge, et **Monsieur Christian MUREZ** en qualité de nouveau Président.

**Etaient présents :**

M. **Arnaud de BOURROUSSE**, Maire de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **Christian MUREZ**, Maire-Adjoint de Chatou, membre titulaire,  
M. **Jean-Roger DAVIN**, Maire de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **Alexandre JOLY**, Maire de Houilles, membre titulaire,  
M. **Jean-François BEL**, Maire de Montesson, membre titulaire,  
M. **Pierre FOND**, Maire de Sartrouville, membre titulaire,  
M. **Robert VARESE**, Maire du Vésinet, membre titulaire,  
Mme **Martine DEGROTT**, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **Thierry DOLL**, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **Thierry REGNIER**, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **Ghislain FOURNIER**, Maire de Chatou, membre titulaire,  
Mme **Pascale LERY**, Maire-Adjoint de Chatou, membre titulaire,  
M. **Christian FAUR**, Maire-Adjoint de Chatou, membre suppléant,  
Mme **Françoise ANDRE**, Maire-Adjoint de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **Philippe ARNOLD**, Maire-Adjoint de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,  
M. **René MARTIN**, Conseiller Municipal Délégué de Croissy-sur-Seine, membre titulaire,  
Mme **Nicole ADATO-PEQUIGNOT**, Maire-Adjoint de Houilles, membre titulaire,  
Mme **Sylvie AID**, Maire-Adjoint de Houilles, membre titulaire,  
M. **Michel MOSSANT**, Maire-Adjoint de Houilles, membre titulaire,  
M. **Jean-Yves GALET**, Conseiller Municipal Délégué de Montesson, membre titulaire,  
Mme **Martine GUICHENDUC**, Maire-Adjoint de Montesson, membre titulaire,  
M. **Gérald VENAULT**, Maire-Adjoint de Montesson, membre titulaire,  
Mme **Dominique AKNINE**, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre titulaire,  
M. **Raynald GODART**, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre titulaire,  
M. **Michel PAPE**, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre titulaire,  
Mme **Françoise de CUPPER**, Maire-Adjoint du Vésinet, membre titulaire,  
Mme **Nadine LANG**, Maire-Adjoint du Vésinet, membre titulaire,  
M. **André MICHEL**, Conseiller Municipal du Vésinet, membre titulaire.

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Mme **Eliane BELLIE**, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre suppléant,  
M. **Gérard BERTIN**, Maire-Adjoint de Carrières-sur-Seine, membre suppléant,  
M. **Patrice LECHEVALLIER**, Maire-Adjoint de Chatou, membre suppléant,  
M. **Charles GHIPPONI**, Maire-Adjoint de Croissy sur Seine, membre suppléant,  
M. **Bruno MACHIZAUD**, Conseiller Délégué de Croissy sur Seine, membre suppléant,

M. **Thierry MICOR**, Maire-Adjoint de Houilles, membre suppléant,  
M. **Grégory LECLERC**, Conseiller municipal de Houilles, membre suppléant,  
Mme **Nicole BRISTOL**, Maire-Adjoint de Montesson, membre suppléant,  
Mme **Martine PIOFRET**, Maire-Adjoint de Montesson, membre suppléant,  
Mme **Consuelo LLOMBART**, Maire-Adjoint de Sartrouville, membre suppléant,  
M. **Denis CATELLE**, Conseiller Municipal Délégué de Sartrouville, membre suppléant,  
M. **Lucien DESVAUX**, Conseiller Municipal du Vésinet, membre suppléant.

#### **Absents excusés :**

▪ **Membres titulaires :**

Mme **Michèle GRELLIER**, Maire-adjoint de Chatou, membre titulaire,

▪ **Membres suppléant :**

M. **Roger VLIEGHE**, Maire-Adjoint du Vésinet, membre suppléant.

\* \* \* \* \*

#### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- 1) Installation du Conseil Communautaire.
  - Désignation d'un secrétaire de séance,
  - Compte rendu des décisions du Bureau.
- 2) Election du Président.
- 3) Fixation du nombre de Vice-présidents.
- 4) Election des Vice-présidents.
- 5) Election des représentants de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine a  
Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains.
- 6) Questions diverses.

\* \* \*

#### **1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

##### **RAPPORT DE PRESENTATION N°1**

Monsieur Jean-Roger **DAVIN**, 1<sup>er</sup> vice-président de la C.C.B.S. , rappelle que la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine a été créée par arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines du 27 décembre 2004, modifié et complété par les arrêtés préfectoraux en date du 09 mars 2005.

Faisant suite au renouvellement général des conseils municipaux qui a eu lieu les 9 et 16 mars 2008 et en application des articles L.5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les communes membres de la C.C.B.S. ont procédé par délibération à l'élection de leurs délégués à la C.C.B.S. :

- Le 31/03/2008 pour la commune de Carrières sur Seine,
- Le 02/04/2008 pour la commune de Chatou,
- Le 02/04/2008 pour la commune de Croissy sur Seine,
- Le 02/04/2008 pour la commune de Houilles,
- Le 27/03/2008 pour la commune de Montesson,

- Le 27/03/2008 pour la commune de Sartrouville,
- Le 02/04/2008 pour la commune du Vésinet.

Il convient donc, lors de la première séance du Conseil Communautaire, de procéder à l'installation des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Les statuts de la C.C.B.S. prévoient à leur article 7 que « *la représentation des communes au sein du conseil de la communauté de communes est organisée comme suit : 4 représentants titulaires et 2 suppléants pour chacune des communes soit un total de 28 délégués titulaires et 14 délégués suppléants* ».

Les communes ont délégué pour siéger à la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine les délégués suivants :

#### **Pour la commune de Carrières sur Seine :**

- **Monsieur Arnaud de BOURROUSSE**, délégué titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Madame Martine DEGROTT**, déléguée titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Monsieur Thierry DOLL**, délégué titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Monsieur Thierry REGNIER**, délégué titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Madame Eliane BELLIE**, déléguée suppléante de la commune de Carrières sur Seine,
- **Monsieur Gérard BERTIN**, délégué suppléant de la commune de Carrières sur Seine.

#### **Pour la commune de Chatou :**

- **Monsieur Christian MUREZ**, délégué titulaire de la commune de Chatou,
- **Monsieur Ghislain FOURNIER**, délégué titulaire de la commune de Chatou,
- **Madame Pascale LERY**, déléguée titulaire de la commune de Chatou,
- **Madame Michèle GRELLIER**, déléguée titulaire de la commune de Chatou,
- **Monsieur Christian FAUR**, délégué suppléant de la commune de Chatou,
- **Monsieur Patrice LECHEVALLIER**, délégué suppléant de la commune de Chatou.

#### **Pour la commune de Croissy sur Seine :**

- **Monsieur Jean-Roger DAVIN**, délégué titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur Philippe ARNOLD**, délégué titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Madame Françoise ANDRE**, déléguée titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur René MARTIN**, délégué titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur Charles GHIPPONI**, délégué suppléant de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur Bruno MACHIZAUD**, délégué suppléant de la commune de Croissy sur Seine.

#### **Pour la commune de Houilles :**

- **Monsieur Alexandre JOLY**, délégué titulaire de la commune de Houilles,
- **Madame Sylvie AID**, déléguée titulaire de la commune de Houilles,
- **Monsieur Michel MOSSANT**, délégué titulaire de la commune de Houilles,
- **Madame Nicole ADATO-PEQUIGNOT**, déléguée titulaire de la commune de Houilles,
- **Monsieur Thierry MICOR**, délégué suppléant de la commune de Houilles,
- **Monsieur Grégory LECLERC**, délégué suppléant de la commune de Houilles.

#### **Pour la commune de Montesson :**

- **Monsieur Jean-François BEL**, délégué titulaire de la commune de Montesson,
- **Monsieur Gérald VENAULT**, délégué titulaire de la commune de Montesson,
- **Madame Martine GUICHENDUC**, déléguée titulaire de la commune de Montesson,
- **Monsieur Jean-Yves GALET**, délégué titulaire de la commune de Montesson,
- **Madame Nicole BRISTOL**, déléguée suppléante de la commune de Montesson,
- **Madame Martine PIOFRET**, déléguée suppléante de la commune de Montesson.

#### Pour la commune de Sartrouville :

- **Monsieur Pierre FOND**, délégué titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Madame Dominique AKNINE**, déléguée titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Monsieur Michel PAPE**, délégué titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Monsieur Raynald GODARD**, délégué titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Madame Consuelo LLOMBART**, déléguée suppléante de la commune de Sartrouville,
- **Monsieur Denis CATELLE**, délégué suppléant de la commune de Sartrouville.

#### Pour la commune du Vésinet :

- **Monsieur Robert VARESE**, délégué titulaire de la commune du Vésinet,
- **Madame Françoise de CUPPER**, déléguée titulaire de la commune du Vésinet,
- **Madame Nadine LANG**, déléguée titulaire de la commune du Vésinet,
- **Monsieur André MICHEL**, délégué titulaire de la commune du Vésinet,
- **Monsieur Roger VLIEGHE**, délégué suppléant de la commune du Vésinet,
- **Monsieur Lucien DESVAUX**, délégué suppléant de la commune du Vésinet.

### DELIBERATION N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6 et suivants,

Vu l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine,

Vu la délibération du 31/03/2008 du Conseil Municipal de Carrières sur Seine désignant :

- **Monsieur Arnaud de BOURROUSSE**, délégué titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Madame Martine DEGROTT**, déléguée titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Monsieur Thierry DOLL**, délégué titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Monsieur Thierry REGNIER**, délégué titulaire de la commune de Carrières sur Seine,
- **Madame Eliane BELLIE**, déléguée suppléante de la commune de Carrières sur Seine,
- **Monsieur Gérard BERTIN**, délégué suppléant de la commune de Carrières sur Seine.

Vu la délibération du 02/04/2008 du Conseil Municipal de Chatou désignant :

- **Monsieur Christian MUREZ**, délégué titulaire de la commune de Chatou,
- **Monsieur Ghislain FOURNIER**, délégué titulaire de la commune de Chatou,
- **Madame Pascale LERY**, déléguée titulaire de la commune de Chatou,
- **Madame Michèle GRELLIER**, déléguée titulaire de la commune de Chatou,
- **Monsieur Christian FAUR**, délégué suppléant de la commune de Chatou,
- **Monsieur Patrice LECHEVALLIER**, délégué suppléant de la commune de Chatou.

Vu la délibération du 02/04/2008 du Conseil Municipal de Croissy sur Seine désignant :

- **Monsieur Jean-Roger DAVIN**, délégué titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur Philippe ARNOLD**, délégué titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Madame Françoise ANDRE**, déléguée titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur René MARTIN**, délégué titulaire de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur Charles GHIPPONI**, délégué suppléant de la commune de Croissy sur Seine,
- **Monsieur Bruno MACHIZAUD**, délégué suppléant de la commune de Croissy sur Seine.

Vu la délibération du 02/04/2008 du Conseil Municipal de Houilles désignant :

- **Monsieur Alexandre JOLY**, délégué titulaire de la commune de Houilles,
- **Madame Sylvie AID**, déléguée titulaire de la commune de Houilles,
- **Monsieur Michel MOSSANT**, délégué titulaire de la commune de Houilles,

- **Madame Nicole ADATO-PEQUIGNOT**, déléguée titulaire de la commune de Houilles,
- **Monsieur Thierry MICOR**, délégué suppléant de la commune de Houilles,
- **Monsieur Grégory LECLERC**, délégué suppléant de la commune de Houilles.

Vu la délibération du 27/03/2008 du Conseil Municipal de Montesson désignant :

- **Monsieur Jean-François BEL**, délégué titulaire de la commune de Montesson,
- **Monsieur Gérald VENAULT**, délégué titulaire de la commune de Montesson,
- **Madame Martine GUICHENDUC**, déléguée titulaire de la commune de Montesson,
- **Monsieur Jean-Yves GALET**, délégué titulaire de la commune de Montesson,
- **Madame Nicole BRISTOL**, déléguée suppléante de la commune de Montesson,
- **Madame Martine PIOFRET**, déléguée suppléante de la commune de Montesson.

Vu la délibération du 27/03/2008 du Conseil Municipal de Sartrouville désignant :

- **Monsieur Pierre FOND**, délégué titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Madame Dominique AKNINE**, déléguée titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Monsieur Michel PAPE**, délégué titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Monsieur Raynald GODARD**, délégué titulaire de la commune de Sartrouville,
- **Madame Consuelo LLOMBART**, déléguée suppléante de la commune de Sartrouville,
- **Monsieur Denis CATELLE**, délégué suppléant de la commune de Sartrouville.

Vu la délibération du 02/04/2008 du Conseil Municipal du Vésinet désignant :

- **Monsieur Robert VARESE**, délégué titulaire de la commune du Vésinet,
- **Madame Françoise de CUPPER**, déléguée titulaire de la commune du Vésinet,
- **Madame Nadine LANG**, déléguée titulaire de la commune du Vésinet,
- **Monsieur André MICHEL**, délégué titulaire de la commune du Vésinet,
- **Monsieur Roger VLIEGHE**, délégué suppléant de la commune du Vésinet,
- **Monsieur Lucien DESVAUX**, délégué suppléant de la commune du Vésinet.

Monsieur Jean-Roger DAVIN, 1<sup>er</sup> vice-président de la C.C.B.S., installe le Conseil Communautaire et procède à l'appel de chaque délégué.

Monsieur Jean-Roger DAVIN déclare le Conseil Communautaire installé.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance ; Mme Françoise ANDRE est désignée pour remplir cette fonction

#### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU :

Le Conseil Communautaire prend acte de la décision suivante :

**Décision n°08-01** : Décision portant exercice du droit de préemption sur la parcelle bâtie BV 74 située dans la ZAD intercommunale.

✧ *Après installation du Conseil Communautaire, Monsieur DAVIN cède la Présidence à Monsieur Robert VARESE en sa qualité de Doyen d'âge de la C.C.B.S. afin que celui-ci fasse procéder aux opérations de vote nécessaires à l'élection du Président de la C.C.B.S.*

## 2. ELECTION DU PRESIDENT :

### RAPPORT DE PRESENTATION N°2

Après la désignation des délégués titulaires et suppléants par chaque commune membre (nombres fixés par les statuts) et installation du conseil communautaire, ce dernier doit procéder à l'élection du président conformément aux dispositions du chapitre II du Titre II du livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales parmi les membres du Conseil Communautaire (article L.5211-2).

La convocation adressée aux membres du Conseil Communautaire fait mention spéciale de cette élection à laquelle il doit être procédé.

La majorité des conseillers désignés doit assister à la séance qui est présidée par le doyen d'âge.

Conformément à l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire élit son président parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être président s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Le mandat du président prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant (article L.5211-10).

Les incompatibilités de la fonction de président sont prévues aux articles L.2122-4 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un Conseiller Communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Président, ni en exercer temporairement les fonctions (L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le bureau qui procèdera notamment au dépouillement des bulletins est constitué d'un président (conseiller communautaire doyen d'âge) et de deux assesseurs (conseillers communautaires les plus jeunes).

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Le candidat qui a obtenu le plus de voix à ce troisième tour de scrutin doit être proclamé élu. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Si le plus âgé refuse ses fonctions, une nouvelle élection est nécessaire.

L'élection du Président sera rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures au siège de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine et dans chaque mairie membre de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (article L.2122-12 du Code général des Collectivités Territoriales).

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'élection du Président.

**Deux membres du Conseil Communautaire font acte de candidature au poste de Président de la Communauté de Communes de la Boucle de Montesson :**

- M. Jean-Roger DAVIN,
- M. Christian MUREZ.

#### **Déclaration de M. DAVIN :**

*« J'ai décidé de me présenter car pour moi, dans une élection, il doit y avoir au moins deux candidats. Lors de la création de la C.C.B.S., nous y avons transféré des compétences importantes. Durant ces deux dernières années, nous avons lancé les bases de notre Communauté.*

*Nous devons maintenant œuvrer pour que ces compétences soient assumées pleinement afin d'engendrer des économies d'échelles réelles qui devront permettre à chaque commune de récupérer des marges financières.*

*Nous avons transféré la Taxe Professionnelle, impôt dynamique, au profit de la C.C.B.S.*

*Face au ralentissement voire à la baisse de l'immobilier qui engendrera de moindres rentrées fiscales et à la volonté des exécutifs des sept communes de ne pas alourdir les taux d'imposition communaux, nous allons vivre des temps plus difficiles pour chacun de nos budgets.*

*Cela va donc nous imposer – afin d'augmenter notre coefficient d'intégration fiscale – à décider et à mettre en action très rapidement une vraie politique intercommunale, comme cela est fait par exemple pour la voirie.*

*Je vous propose six mois pour nous mettre d'accord sur un plan d'action ; six mois, c'est long et c'est court, mais nous nous devons de laisser aux deux nouvelles équipes fraîchement élues le temps de prendre leurs marques.*

*Profitons donc de ces six mois pour débattre et, concrètement, construire ensemble ce plan d'action.*

*Nous aurons aussi des négociations difficiles à tenir -avec l'Etat entre autres- ; vous pouvez compter sur moi : de par mon métier, je négocie tous les jours.*

*Bien sûr vous me connaissez et vous vous demandez comment j'aurai le temps de gérer mon poste de D.R.H., la Mairie et la Présidence de la C.C.B.S. : je vous annonce que si vous m'écrivez ce soir, ma carrière professionnelle se déroulera à temps partiel.*

*Voilà, mes chers collègues.... Mon action se fera toujours de manière concertée, profitable à nos finances intercommunales ou communales, dans le souci du développement durable, sans oublier l'aspect humain de cette belle aventure ».*

### **Déclaration de M. MUREZ :**

*« Nous allons rapidement être amenés à élaborer un schéma de cohérence territorial qui sera la suite logique du Livre Blanc, et sa compatibilité avec le S.D.R.I.F..*

*D'autres outils importants auront été préalablement validés :*

- *Le Plan Local pour l'Habitat., fruit d'une concertation raisonnée entre notre Communauté de communes et les services de l'Etat,*
- *Le Plan Local de Déplacement sera également finalisé avec une large place faite aux transports en commun renforçant nos pôles « gares » et par la poursuite de notre action auprès du STIF pour une desserte optimisée par le rail. Tout aussi important est le maillage de nos villes par les circulations douces, ce qui sera naturellement le corollaire de la voirie communautaire, compétence de la C.C.B.S.,*
- *Se posera également la question- évoquée largement ces derniers temps- de la réalisation de la gare routière via l'autoroute A 14, sur laquelle il faudra prendre position après les études appropriées,*
- *Nous sommes tous conscients de l'importance du Développement économique ; après l'installation des laboratoires SERVIER à Croissy, des Z.A.C. des Trembleaux II à Sartrouville, il sera procédé à l'étude de la Z.A.C. du Château d'Eau à Carrières et Montesson.*

*J'ai évoqué des sujets majeurs mais comme vous vous en doutez, il y en a beaucoup d'autres : stationnement des gens du voyage, opérations M.O.U.S. et O.P.A.H., gestion des déchets, etc...*

*Toutes ces opérations, de même que celles qui s'inscriront dans le cadre de la C.C.B.S., respecteront la notion essentielle de développement durable avec trois volets indissociables :*

- *Le volet financier tout d'abord : faire mieux, à moindre coût, afin de permettre une gestion optimale et – de ce fait – des investissements intelligents pour l'avenir de notre territoire et des générations à venir,*
- *Le volet humain, avec une gestion des ressources humaines évolutive et adaptée à une culture communautaire, avec le respect constant de la diversité des hommes, richesse de notre Société souvent fragilisée par un environnement inadapté ou dégradé,*
- *Le volet environnemental avec une attention particulière sur la gestion de l'espace et ses différentes richesses indispensables (air, eau) et ses dangers (pollution, bruit). Nous ouvrirons un chantier « Agenda 21 » en définissant les fiches « actions » comme cela a déjà été fait dans d'autres E.P.C.I. »*

✧ **Monsieur VARESE** demande, afin de procéder au dépouillement des votes, que les deux élus les plus jeunes de la C.C.B.S. (**Monsieur DE BOUROUSSE** et **Monsieur VENAULT**) constituent le bureau.

## DELIBERATION N°2

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Robert **VARESE**, membre le plus âgé du Conseil Communautaire agissant en qualité de Président,

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué du Conseil Communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

### CANDIDATS :

- **Monsieur Christian MUREZ**
- **Monsieur Jean-Roger DAVIN**

Nombre de votants ..... : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... : 28

Bulletins blancs ou nuls ..... : 1

Suffrages exprimés ..... : 27

**Majorité absolue ..... : 14**

### ONT OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:

- Monsieur Christian MUREZ : **14 voix**
- Monsieur Jean-Roger DAVIN: 13 voix

Monsieur **Christian MUREZ** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### 3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS :

#### RAPPORT DE PRESENTATION N°3

Monsieur Christian **MUREZ**, nouvellement élu Président de la C.C.B.S., indique aux membres du conseil qu'après l'élection du Président, l'organe délibérant doit délibérer sur le nombre de postes de Vice-présidents.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit à son article L.5211-10 que le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le Conseil Communautaire de la C.C.B.S. est composé de 28 délégués titulaires.

Les statuts de la C.C.B.S. fixent à six (6) le nombre de vice-présidents (article 8 des statuts).

Il appartient au Conseil communautaire de délibérer et de fixer le nombre de Vice-présidents.

### DELIBERATION N°3

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

- **DE FIXER** le nombre de Vice-présidents à 6.

#### 4. ELECTION DES VICE PRESIDENTS :

### RAPPORT DE PRESENTATION N°4

Monsieur Christian **MUREZ**, Président de la C.C.B.S. nouvellement élu, indique que l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine fixe à 6 le nombre de Vice-présidents. Le Conseil Communautaire a délibéré en ce sens le 9 avril 2008. Il convient de procéder à l'élection des vice-présidents.

Les statuts de la C.C.B.S. disposent que chaque commune membre doit être représentée au Bureau, la commune de Chatou étant représentée au Bureau par l'intermédiaire de Monsieur Christian **MUREZ**, nouvellement élu Président de la C.C.B.S.

Le Conseil Communautaire élit les Vice-présidents parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue (article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les règles du quorum sont identiques à celles qui régissent l'élection du Président.

Les incompatibilités avec les fonctions de Vice-présidents sont prévues aux articles L.2122-4 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un Conseiller Communautaire qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Vice-Président ni même en exercer temporairement les fonctions.

Le bureau qui procédera notamment au dépouillement des bulletins est constitué d'un président (Président de la C.C.B.S.) et de deux assesseurs (conseillers communautaires les plus jeunes).

Si après 2 tours de scrutin, le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le rang des Vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Tout conseiller, élu Vice-président, peut refuser ces fonctions. Le Conseil Communautaire procède alors à une nouvelle élection selon les modalités précitées.

L'élection des Vice-présidents sera rendue publique par voie d'affichage dans les 24 heures au siège de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine et dans chaque mairie membre de celle-ci.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de procéder aux différents scrutins pour élire les Vice-présidents de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine.

#### DELIBERATION N°4

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 avril 2008 du conseil communautaire fixant à six (6) le nombre de vice-présidents,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine, et notamment leur article 8,

Etant entendu que chaque commune membre doit être représentée au Bureau,

Etant donné que la commune de Chatou est représentée au Bureau par l'intermédiaire de Monsieur Christian **MUREZ**, nouvellement élu Président de la C.C.B.S.,

Il a été procédé sous la présidence de Monsieur Christian **MUREZ** à l'élection des Vice-présidents dont le nombre est fixé à six par le conseil communautaire.

#### PREMIER VICE-PRESIDENT :

##### CANDIDAT :

- **Monsieur Robert VARESE**

Nombre de votants ..... : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.. : 28

Bulletins blancs ou nuls ..... : 3

Suffrages exprimés..... : 25

**Majorité absolue ..... : 13**

##### A OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:

- **Monsieur Robert VARESE : 25 voix**

**Monsieur Robert VARESE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

##### CANDIDAT :

- **Monsieur Jean-François BEL**

Nombre de votants ..... : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.. : 28

Bulletins blancs ou nuls ..... : 3

Suffrages exprimés..... : 25

**Majorité absolue ..... : 13**

**A OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:**

- **Monsieur Jean-François BEL : 25 voix**

**Monsieur Jean-François BEL** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Vice-président et a été immédiatement installé.

**TROISIEME VICE-PRESIDENT :**

**CANDIDATS :**

- **Monsieur Jean-Roger DAVIN**

Nombre de votants ..... : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.. : 28

Bulletins blancs ou nuls ..... : 6

Suffrages exprimés..... : 22

**Majorité absolue.....: 12**

**A OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:**

- **Monsieur Jean-Roger DAVIN : 22 voix**

**Monsieur Jean-Roger DAVIN** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

**QUATRIEME VICE-PRESIDENT :**

**CANDIDAT :**

- **Monsieur Alexandre JOLY**

Nombre de votants ..... : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.. : 28

Bulletins blancs ou nuls ..... : 4

Suffrages exprimés..... : 24

**Majorité absolue ..... : 13**

**A OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:**

- **Monsieur Alexandre JOLY : 24 voix**

**Monsieur Alexandre JOLY** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Vice-président et a été immédiatement installé.

**CINQUIEME VICE-PRESIDENT :**

**CANDIDAT :**

- **Monsieur Arnaud de BOURROUSSE**

Nombre de votants ..... : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.. : 28

Bulletins blancs ou nuls ..... : 1

Suffrages exprimés..... : 27

**Majorité absolue ..... : 14**

#### A OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:

- **Monsieur Arnaud de BOURROUSSE : 27 voix**

**Monsieur Arnaud de BOURROUSSE** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### SIXIEME VICE-PRESIDENT :

##### CANDIDATS:

- **Monsieur Pierre FOND**

Nombre de votants ..... : 28  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.. : 28  
Bulletins blancs et nuls..... : 4  
Suffrages exprimés..... : 24  
*Majorité absolue* ..... :13

#### A OBTENU AU 1ER TOUR DE SCRUTIN:

- **Monsieur Pierre FOND: 24 voix**

**Monsieur Pierre FOND** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

#### 5. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOUCLE DE LA SEINE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS.

##### RAPPORT DE PRESENTATION N°5

Monsieur Christian **MUREZ**, Président de la C.C.B.S., expose que la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (C.C.B.S.) exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, en lieu et place de ses communes membres, la compétence Environnement qui recouvre la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Cette compétence, pour la partie traitement, est exercée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains (S.I.T.R.U.) auquel étaient d'ailleurs membres les sept communes composant la C.C.B.S. avant la création de cette dernière.

Par application des dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui organisent le mécanisme de substitution, la C.C.B.S. s'est substituée de plein droit à ses communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au sein du S.I.T.R.U. qui, dès lors, est devenu un syndicat mixte au sens de l'article L.5711-1 du C.G.C.T.

L'article L.5711-3 du C.G.C.T. dispose que « lorsqu'en application de l'article L.5214-21, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution », c'est-à-dire, pour la C.C.B.S., 21 membres titulaires et 7 membres suppléants.

En raison du renouvellement général des conseils municipaux et des membres du conseil communautaire de la C.C.B.S., il est nécessaire que la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine procède à l'élection de ses représentants au S.I.T.R.U.

Afin d'élire ces représentants, le choix du conseil communautaire peut porter sur ses membres ou sur des conseillers municipaux d'une de ses communes membres (article L.5711-1 du C.G.C.T.).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'élire :

- **21 membres titulaires pour représenter la C.C.B.S. au sein du S.I.T.R.U. :**

- **Monsieur Arnaud de BOURROUSSE**, Ville de Carrières-sur-Seine,
- **Madame Martine DEGROTT**, Ville de Carrières-sur-Seine,
- **Monsieur Thierry REGNIER**, Ville de Carrières-sur-Seine,
- **Monsieur Jean-Pierre RATEL**, Ville de Chatou,
- **Monsieur Jean-Louis BOULEGUE**, Ville de Chatou,
- **Monsieur Christian FAUR**, Ville de Chatou,
- **Monsieur Philippe LANGLOIS**, Ville de Croissy-sur-Seine,
- **Madame Florence GENESTIER**, Ville de Croissy-sur-Seine,
- **Monsieur René MARTIN**, Ville de Croissy-sur-Seine,
- **Monsieur Alexandre JOLY**, Ville de Houilles,
- **Monsieur François HEURTEL**, Ville de Houilles,
- **Madame Nicole ADATO-PEQUINOT**, Ville de Houilles,
- **Monsieur Jean-François BEL**, Ville de Montesson,
- **Monsieur Dominique TROUBLE**, Ville de Montesson,
- **Monsieur Jean-Baptiste NOÉ**, Ville de Montesson,
- **Monsieur Bernard CARLIER**, Ville de Sartrouville,
- **Monsieur Pierre BESNARD**, Ville de Sartrouville,
- **Madame Consuelo LLOMBART**, Ville de Sartrouville,
- **Monsieur Michel POTIER**, Ville du Vésinet,
- **Monsieur Roger VLIEGHE**, Ville du Vésinet,
- **Monsieur Claude CHATARD**, Ville du Vésinet.

- **7 membres suppléants pour représenter la C.C.B.S. au sein du S.I.T.R.U. :**

- **Monsieur Jean-Pierre VALENTIN**, Ville de Carrières-sur-Seine,
- **Monsieur Patrice LECHEVALIER**, Ville de Chatou,
- **Monsieur Bernard MONNIER**, Ville de Croissy-sur-Seine,
- **Monsieur Jean-Louis REVERT**, Ville de Houilles,
- **Madame Nicole BRISTOL**, Ville de Montesson,
- **Monsieur Raynald GODART**, Ville de Sartrouville,
- **Madame Nadine LANG**, Ville du Vésinet.

**DELIBERATION N°5**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2004 créant la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine,

Vu notamment l'article 2-3 des statuts de la C.C.B.S. qui prévoient la collecte et le traitement des ordures ménagères parmi les compétences de la C.C.B.S.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5711-1 et L.5711-3,

Oùï l'exposé de son Président,

**DECIDE :**

✓ **D'ELIRE :**

– **21 membres titulaires pour représenter la C.C.B.S. au sein du S.I.T.R.U. :**

- Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, Ville de Carrières-sur-Seine,
- Madame Martine DEGROTT, Ville de Carrières-sur-Seine,
- Monsieur Thierry REGNIER, Ville de Carrières-sur-Seine,
- Monsieur Jean-Pierre RATEL, Ville de Chatou,
- Monsieur Jean-Louis BOULEGUE, Ville de Chatou,
- Monsieur Christian FAUR, Ville de Chatou,
- Monsieur Philippe LANGLOIS, Ville de Croissy-sur-Seine,
- Madame Florence GENESTIER, Ville de Croissy-sur-Seine,
- Monsieur René MARTIN, Ville de Croissy-sur-Seine,
- Monsieur Alexandre JOLY, Ville de Houilles,
- Monsieur François HEURTEL, Ville de Houilles,
- Madame Nicole ADATO-PEQUINOT, Ville de Houilles,
- Monsieur Jean-François BEL, Ville de Montesson,
- Monsieur Dominique TROUBLE, Ville de Montesson,
- Monsieur Jean-Baptiste NOÉ, Ville de Montesson,
- Monsieur Bernard CARLIER, Ville de Sartrouville,
- Monsieur Pierre BESNARD, Ville de Sartrouville,
- Madame Consuelo LLOMBART, Ville de Sartrouville,
- Monsieur Michel POTIER, Ville du Vésinet,
- Monsieur Roger VLIEGHE, Ville du Vésinet,
- Monsieur Claude CHATARD, Ville du Vésinet.

– **7 membres suppléants pour représenter la C.C.B.S. au sein du S.I.T.R.U. :**

- Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, Ville de Carrières-sur-Seine,
- Monsieur Patrice LECHEVALIER, Ville de Chatou,
- Monsieur Bernard MONNIER, Ville de Croissy-sur-Seine,
- Monsieur Jean-Louis REVERT, Ville de Houilles,
- Madame Nicole BRISTOL, Ville de Montesson,
- Monsieur Raynald GODART, Ville de Sartrouville,
- Madame Nadine LANG, Ville du Vésinet.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

M. André MICHEL, élu de la liste socialiste au Conseil Municipal du Vésinet, remercie Monsieur VARESE d'avoir permis « l'ouverture » de la CCBS à des personnalités d'opposition, notamment d'opposition de gauche.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.*

### PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

**Mercredi 16 avril 2008 à 20h30 – Mairie de Houilles**

\* \* \*

Le secrétaire de séance,

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Boucle de la Seine,

**Françoise ANDRE,**  
Maire-Adjoint de Croissy-sur-Seine

**Christian MUREZ,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite